



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES

24^{ème} RALLYE NATIONAL DE VOITURE
HISTORIQUES DE COMPETITION DE
L'ARDECHE PEA

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2022 COEFFICIENT 3

CHALLENGE LIGUE RHONE-ALPES
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE

23 & 24 octobre 2021

ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE
L'ARDECHE

Avec le concours des villes de VALS LES BAINS – LALEVADE D'ARDECHE
Et la participation des Communes de BURZET - SAGNES ET GOUDOULET – SAINT MARTIAL
LACHAMP RAPHAEL – FREYSSINET – LABASTIDE SUR BEZORGUES

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA ARDECHE 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Tél : 07 49 99 64 81

Site Internet www.asa-ardecche.org

E-mail asa.ardecche@gmail.com

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 27 août 2021

Ouverture des engagements : 3 septembre 2021

Clôture des engagements : 11 octobre 2021 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : 16 octobre 2021

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 16 - Dimanche 17 octobre de 9h00 à 18h00 - vendredi 22 octobre de 9h00 à 18h00

Vérifications administratives le 16 - 17 octobre de 9h00 à 18h00 ainsi que le 23 octobre de 6h00 à 11h00

Lieu : 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Vérifications techniques le : 23 octobre de 6h00 à 11h00 Lieu : Parking La Volane Vals Le Bains

Heure de mise en place du parc de départ le 23 octobre 5h30 Lieu : Parc du Casino Vals Les Bains

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 23 octobre à 10h30 Lieu Vals Les Bains

Publication des équipages admis au départ le 23/10/21 à 11h00 Parc du Casino Vals Les Bains

Publication des heures et ordres de départ le 23/10/21 à 11h30 Lieu : Parc du Casino Vals Les Bains

Samedi 23 octobre :

Départ 1^{er} étape 1^{er} section 1^{er} concurrent VHC parc du Casino Vals Les Bains 13h00

Arrivée 1^{er} concurrent parc du Casino Vals les Bains 16h50

Publication des résultats partiels à la fin de la première étape Lieu : Parc du Casino Vals Les Bains

Dimanche 24 octobre :

Départ 2^{ème} étapes 2^{ème} sections 1^{er} concurrent 8h00

Arrivée 2^{ème} étapes 1^{er} concurrent 11h07

Départ 2^{ème} étapes 3^{ème} sections 1^{er} concurrent 12h30

Arrivée 2^{ème} étapes 1^{er} concurrent 15h57

Vérification finale Garage Rallye 07 Aubenas

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye à la fin de chaque étape Parc du Casino Vals Les Bains

Remise des prix le 24/10/21 à la fin du rallye sur le podium parc du Casino Vals Les Bains

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 23 et 24 octobre 2021 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le **16 juillet 2021 sous le numéro 25** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 467 en date du 28 juillet 2021**

Comité d'Organisation

Président : Vialar Bernard

Membres : Le comité de l'ASA Ardèche

Secrétariat du Rallye, Adresse : 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Téléphone : **07 49 99 64 81**

Mail : asa.ardeche@gmail.com

Permanence du Rallye : Mairie Vals Les Bains le 23 et 24 octobre 2021

Organisateur technique

Asa Ardèche

Adresse 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la ligue Rhône Alpes du Sport Auto
Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs
Directeur de Course
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES

Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES
Commissaire Technique responsable
Commissaires Techniques adjoints

Médecin chef
Chargés des relations avec les concurrents

Juges de faits

Chargé des relations avec la presse
Classement
LC Chrono Moderne – VHC
Speaker Vezolles Patrick

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye VHC compte pour la Coupe de France des Rallyes

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Mr Gérard Maurin Licence n°9417
Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316
Mme Faure Marie Noël Licence n° 20376
Mr Agostino Armand Licence n° 12775
Mme Besancon Monique Licence n°9682
Mme Thomas Maryse Licence n°3123
Mr Boi Pierre Licence n°12623
Mme Boi Jeanne Licence n°27373
Mr Berthon Daniel Licence n° 1621
Mr Vernet Daniel Licence n°147321 VHC VHRS
Mr Gimeno Christophe Licence n°40651
Mr Pluton Henri Licence n°44128
Mme Roustand Valérie Licence n°122514
Mr Grand Pierre Gilbert Licence n°10151
Mr Maccolini Mathieu Licence n° 229892
Mme Dalpaos Sylvie n°233751
Mr Perie Yves Licence n° 54790
Mr Pluton Henri Licence n° 44128
Mr Blachier Jean Lou Licence n° 261762
Mr Roland Jean Pierre Licence n° 2694
Mr Pinet Henri Licence n° 11855
Mr Chaerreau Patrick Licence n°23731
Mr Vautrat Hervé Licence n°3259
Mr Rol Sébastien Licence n°44492
Mr Pitarche Floreal Licence n° 2729
Mme Simon Sylvie Licence n°214749
Mr Pigenet Jean Michel Licence n°37172
Mr Leprat Laurent n°
Mr Hernandez Patrick Licence n°

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de l'Ardèche doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le

3.1.10P. Le nombre des engagés VHC est fixé à 25 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- 470 € avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Ardèche
- 490 € avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Ardèche
- 510 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- 1000 € sans la publicité facultative

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement au plus tard le 11 octobre à minuit.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur la commune de Lalevade d'Ardèche le samedi 23 et dimanche 24 octobre

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de l'Ardèche représente un parcours de 313 km.

Il est divisé en deux étapes et 3 sections.

Il comporte 4épreuves spéciales d'une longueur totale de 105 km.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi Etape 1 :

ES 1 Col de Moucheyre/Bois de Cuze 13.142 km

ES 2 St Martial/Gerbier des Joncs 8.694 km

Es 3 Lachamp Raphaël/Peyreyres 10.847 km

Dimanche Etape 2 :

ES 4 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.244 km

Es 5 Lachamp Raphaël/Peyreyres 10.847 km

ES 6 Col de Moucheyre/Bois de Cuze 13.142 km

Dimanche Etape 3 :

Es 7 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.711 km

ES 8 Lachamp Raphaël/Peyreyres 10.847 km

Es 9 Col de Moucheyre/Bois de Cuze 13.142 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes le 16 -17 et 22 octobre de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des prix se déroulera le 24 octobre après l'arrivée du dernier concurrent sur le podium final.